

DEPARTEMENT  
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil  
Communautaire de la Communauté de  
Communes MARANA GOLO  
2022/24**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris par à la délibération
<b>37</b>	<b>37</b>	<b>20</b>

<b>Date de la convocation</b>
<b>22/03/2022</b>

<b>Date d'affichage</b>

**Objet de la Délibération**

Effacement d'une dette conformément à une décision du Tribunal d'instance de Bastia

L'an deux mil vingt-deux et le lundi 28 mars à 11 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

**Etaient Présents (20)**: Paule ALBERTINI – Chantal AMBROSI – Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELLICELLI – Jean Charles GIABICONI – Isabelle GIUDICELLI – Bernard GRAZIANI – Christophe GRAZIANI – Maryline MASSONI – Jean François MATTEI – Jean Marc MATETI – Alain MAZZONI – François MONTI – Anne Marie NATALI – Angèle NERI – Gabriel PASQUALI – Frédéric RAO – Charlotte TERRIGHI  
**Pouvoirs (0)** :

**Absents (17)**: Christiane ALBERTINI – Muriel BELTRAN – Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI – Patrick EIDEL-GUIDICELLI – Joseph GALLETI – Maria GAROBY – Ange LAMBERTI – Charles MARCELLI – Augustine MARIOTTI – Pierre NATALI – José OLIVA – Pierre Antoine PASQUALINI – Marjorie PINDUCCI – Jeanne Baptiste SAVELLI – Jean Pierre VALDRIGHI – Charlotte VITTORI

Monsieur Alain MAZZONI a été désigné comme secrétaire de séance

Vu l'ordonnance n°35-17-00068 conférant force exécutoire aux recommandations de la commission de surendettement des particuliers de la Haute-Corse en date du 28/12/2021 en faveur d'un abonné de la Commune de Lucciana

Le Président expose que ce contribuable avait, au profit de la Régie de la Communauté de Communes une dette d'une valeur de 284.68 € correspondant à la facture N°2019-002-007494

Conformément aux recommandations de la Commission de Surendettement des Particuliers, la Communauté se trouve dans l'obligation d'effacer la dette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, APPROUVE :

- l'effacement de la créance suscitée d'un montant global de 284.68 € par l'émission d'un mandat à l'article 6542

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

**Le Président  
Jean DOMINICI**

  
**Le Président de la Communauté  
de Communes Marana-Golo**

**Jean DOMINICI**

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
<b>LE :</b>
Et publication ou notification
<b>DU :</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20220328-2022-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

